



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Motion

Luxembourg, le 9 décembre 2020
Dépôt : Martine Hansen
Groupe politique CSV

La Chambre des Députés,

- Considérant qu'une ventilation ainsi qu'une aération adéquates des espaces intérieurs constituent une mesure efficace pour limiter une transmission du COVID-19 ;
- Considérant qu'une présence importante de dioxyde de carbone (CO2) dans l'air intérieur indique qu'une pièce est mal aérée et qu'un taux élevé de CO2 dans l'air engendre un taux élevé d'aérosols auxquels le virus du COVID-19 se fixe ;
- Reconnaissant ainsi le taux élevé de CO2 comme facteur de risque pour faciliter la propagation du coronavirus ;
- Considérant les recommandations du Gouvernement de renouveler l'air dans les salles de classes au moins deux fois par heure pour limiter la propagation du virus ;
- Rappelant les récentes ouvertures publiques en la matière par Monsieur le Ministre de l'Education nationale ;
- Constatant que certaines parties de l'Allemagne et de la Suisse ont déjà installé des détecteurs de CO2 dans leurs salles de classes ;

Invite le Gouvernement,

- À mettre à disposition des écoles et des communes des détecteurs de dioxyde de carbone (CO2) pour mesurer la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires et dans les salles de classe.

Paul Gries
Paul Gries

[Signature]

23, rue du Marché-aux-Herbes - L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu

[Signature]
Hansen Martine

[Signature]
Georges Hirsch

[Signature]